

Enquête publique

Livre 1^{er} du Code de l'environnement

Article D.29-7 et suivants

Code du Développement Territorial

Article D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII.13

Avis à la population

La société Elia Asset s.a., dont le siège social est établi Boulevard de l'Empereur, 20 à 1000 Bruxelles, a introduit une demande de permis d'urbanisme pour un projet de catégorie B : projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement.

Le projet, connu sous la dénomination de « Projet Auvelais-Gembloux », concerne : **la pose d'une liaison souterraine haute tension (2x150 kV) entre les postes d'Auvelais (Sambreville) et de Gembloux dont l'exécution des travaux sera phasée et la démolition d'une liaison électrique aérienne (1x70 kV) entre les postes d'Auvelais (Sambreville) et de Gembloux**

La demande de permis d'urbanisme concerne les actes et travaux suivants :

- **Pose d'une liaison souterraine 2x150kV entre les postes d'Auvelais (Sambreville) et de Gembloux dont l'exécution des travaux sera phasée.**
- **Démolition d'une liaison aérienne (1x70kV) entre les poste d'Auvelais (Sambreville) et de Gembloux**

sur le territoire des Villes et Communes suivantes : Sambreville, Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre et Sombreffe (commune concernée uniquement par le démontage de la liaison aérienne).

Les objectifs du projet « Auvelais-Gembloux » sont les suivants : garantir la fiabilité du réseau, assurer les besoins liés à la capacité de la ligne existante Auvelais-Gembloux et permettre l'intégration des énergies renouvelables produites dans cette zone.

Les informations relatives aux enquêtes publiques dans chaque commune concernée par la liaison souterraine :

Commune	Date d'ouverture	Date de clôture	Informations pour la consultation du dossier	Personne de contact	Destinataire et adresse pour l'envoi des réclamations et observations
Gembloux	10/08/2020	15/09/2020	Service Urbanisme – Parc d'Epinal, 1 à 5030 Gembloux Vu la pandémie liée au COVID-19 il est demandé de prendre un rendez-vous préalablement à la consultation du dossier : par e-mail : urbanisme@gembloux.be ou par téléphone au 081/626.369	Monsieur Michaël Detiffe Michael.Detiffe@gembloux.be 081/625.552	Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal, par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal, 1 à 5030 Gembloux ou par courrier électronique à urbanisme@gembloux.be . L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention BC202000128. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous ou lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le 15/09/2020 à 11h au Service Urbanisme – Parc d'Epinal, 1 à 5030 Gembloux.
Sambreville	10/08/2020	15/09/2020	Chaque jour ouvrable pendant les heures de service (lundi de 14h à 16h30 – mercredi de 9h à 12h – jeudi de 14h à 16h30 – vendredi de 9h à 12h)) et sur rendez-vous le jeudi de 17h à 20 heures à l'Administration communale (rendez-vous à fixer au plus tard 24h à l'avance au Service Urbanisme 071/260.274)	Monsieur M. Bodart – Conseiller en Aménagement du Territoire mbodart@commune.sambreville.be 071/260.228	Les observations écrites peuvent être adressées par courrier à l'Administration communale de Sambreville – Service Urbanisme - Grand-Place à 5060 Sambreville/Auvelais ou par courrier électronique : gatupe@commune.sambreville.be . Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Aménagement du Territoire, Monsieur BODART M. au 071/260228.
Jemeppe-sur-Sambre	17/08/2020	17/09/2020	Service Environnement – Place Communale, 20 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre Vu la pandémie liée au COVID-19 il est demandé de prendre un rendez-vous préalablement à la consultation du dossier : par e-mail : florence.vandamme@jemeppe-sur-sambre.be ou par téléphone au 071/750.013 le matin uniquement de 8h-12h.	Florence Van Damme – Eco-conseillère Service Environnement 071/750.013 florence.vandamme@jemeppe-sur-sambre.be	Les observations écrites peuvent être adressées à l'Administration communale de Jemeppe-sur-Sambre – Service Environnement - Place Communale, 20 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'Eco-conseillère, Madame Florence Van Damme au 071/750.013.

Les explications techniques peuvent également être obtenues auprès des personnes suivantes :

Le demandeur - Elia Asset S.A. : **Par téléphone au 0800/18 002 ou par mail à riverains@elia.be**

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis d'urbanisme de la présente enquête publique est le Fonctionnaire Délégué.

Le fonctionnaire délégué:

- Service Public de Wallonie, TLPE – Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, Direction de Namur, Place Léopold 3 à 5000 Namur (081/24.61.41)